



Forum: The Blender Clan 'tchat

Topic: droits d'auteur

Subject: Re: droits d'auteur

PostÃ© par: AinoCreation

Contribution le : 13/10/2013 7:09:24

C'est un grand problÃ¨me que tous les crÃ©ateurs de contenu internet se posent..

"Comment mettre de la musique sur ma vidÃ©o lÃ©galement ? Si j'en met je suis illÃ©gal, et si je n'en met pas ma vidÃ©o est incomplÃ¨te (car la musique fait 50% du travail sur l'Ã©motion)."

En pensant ainsi autant tout de suite arrÃªter la 3D, la vidÃ©o, et mÃªme arrÃªter de respirer

(car dans les milliers de lois franÃ§aises des tonnes sont contradictoires et nous enfreignons des tonnes de lois sans s'en rendre compte en permanence)

LA SOLUTION :

Google (et donc Youtube) payent des millions chaque annÃ©e à la SACEM pour payer les droits d'auteurs. La SACEM se charge elle mÃªme de redistribuer les sous entre les diffÃ©rents artistes en fonction de leur cote.

Google utilise l'argent de la Pub qui passe avant ta vidÃ©o pour le faire, et en garde mÃªme une petite partie pour se faire plaisir.

En gros quand tu fais une vidÃ©o avec du son sous droit d'auteur : Google gagne de l'argent, L'auteur de la musique gagne de l'argent, et mÃªme les dirigeants de la SACEM gagnent de l'argent.

En fait dans l'histoire tu es le seul qui n'en gagneras pas.

Alors met toute la musique que tu veux tu feras vivre tout ce beau petit monde

Certains artistes refusent que leur musique soit lisible sur Youtube, quand tu enverras ta vidÃ©o si c'est le cas ta vidÃ©o ne pourra pas Ãªtre en ligne ce n'est pas plus compliquÃ© que Ã§a. (Il suffira d'en trouver une autre et de refaire le montage)

Cependant ! Pour toute utilisation commerciale, il faudra payer, toute projection dans un cinÃ©ma aussi en thÃ©orie, dans des festivals, mÃªme les projections en familles sont limitÃ©es à payer si on en croise la loi. En gros si tu veux faire un projet qui te sert pour une bande dÃ©mo ou un projet personnel visant à montrer tes compÃ©tences, faire rÃªver des spectateurs, augmenter ta popularitÃ© : prend les musiques que tu veux, si tu veux faire une vidÃ©o à montrer à beaucoup de monde, une vidÃ©o professionnelle, et lÃ projeter dans plusieurs endroits hors internet, lÃ il faudra soit payer soit prendre du libre de droit en prenant soin de vÃ©rifier les licences et de contacter l'auteur (optionnel) mais Ã§a lui fera toujours plaisir.

Bon courage pour la suite et bon blend !